

I4CE

# Notre bilan carbone et nos engagements pour le climat

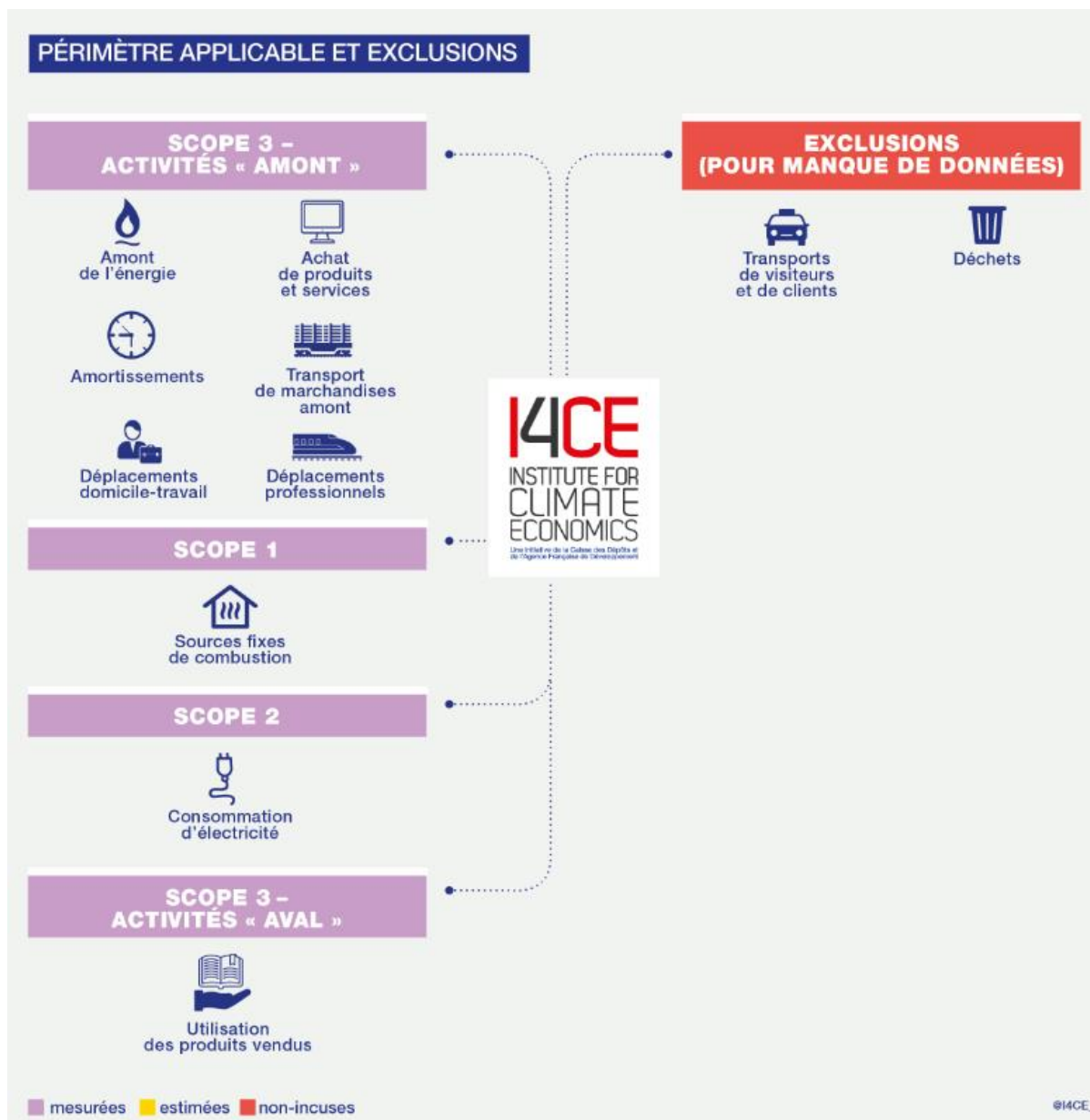
Édition 2021

Nous avons un plan d'action (voir page 5) que nous révisons, chaque année, après avoir fait notre bilan carbone annuel. Nous vous présentons ici le bilan de nos émissions 2021.

84 tCO<sub>2</sub>e émis en 2021, principalement pour acheter des biens et des services

Le bilan carbone 2021 montre que l'Institut a émis 84 tCO<sub>2</sub>e, soit 2,7 tCO<sub>2</sub>e par an et par salarié.

Les postes d'émission les plus significatifs ont été couverts, de la fabrication à l'utilisation des équipements ou des bâtiments, en passant par la communication, les repas et les déplacements des salariés. Le total est nettement plus élevé qu'en 2020, année marquée par le Covid et les confinements, mais reste beaucoup plus bas que nos émissions pré-Covid. Nous y reviendrons par la suite. En attendant, regardons quels sont nos principaux postes d'émissions.



Les émissions d'I4CE proviennent en premier lieu, et de loin (60 %), des services achetés par l'Institut.

Cette catégorie recouvre tous les recours à un prestataire (graphiste ou juriste par exemple) et sont calculés à l'aide de ratios monétaires, souffrant d'une faible granularité, mis à disposition par l'ADEME et qui convertissent les euros dépensés en CO<sub>2</sub>e.

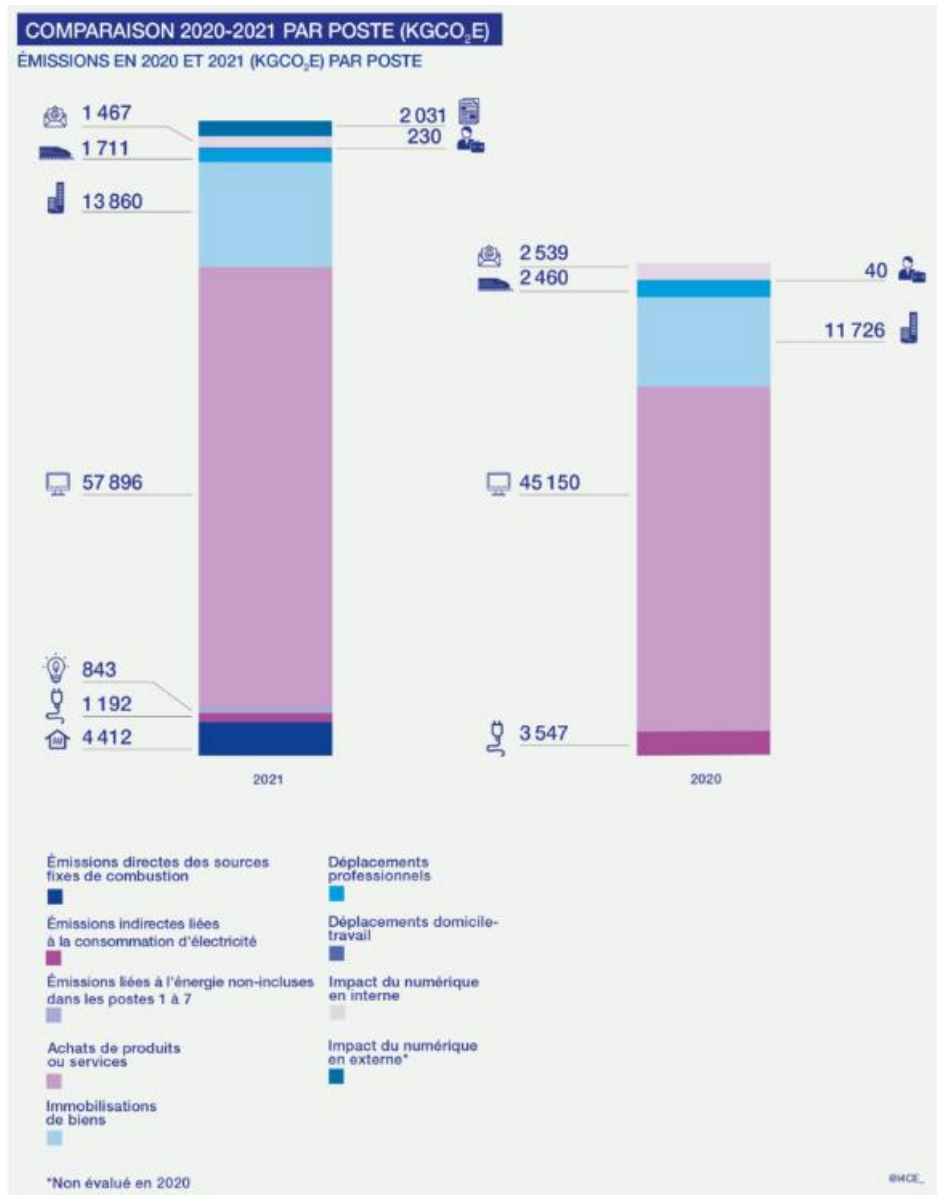
Viennent ensuite les achats de biens matériels nécessaires au fonctionnement courant (11 %) : papier, mobilier, matériel informatique, etc. L'Institut a mis en place depuis plusieurs années une politique d'achat durable, qui nous conduit notamment utiliser du matériel reconditionné et à réduire au maximum les achats superflus.

En troisième position viennent les émissions des repas de l'équipe (9 %). Les repas ont été estimés à partir d'une enquête sur la composition des repas des salariés. 95 % des repas de l'équipe s'inscrivent dans des régimes flexitariens, dont l'impact carbone est 30 % plus faible qu'un repas classique selon l'ADEME. Par ailleurs, **I4CE** propose systématiquement des repas végétariens dans ses événements internes et, pour les événements externes, des repas avec au moins une option végétarienne.

Arrivent ensuite les émissions liées au chauffage de nos bureaux (6.3 %). **I4CE** a emménagé dans de nouveaux locaux en 2021, dont il est locataire, et qui sont chauffés au gaz. Les membres de l'équipe ont fait des efforts pour adapter leur comportement et consommer moins d'énergie (ils s'habillent plus chaudement et ont des plaids à disposition), mais réduire plus fortement notre consommation de chauffage va nécessiter des réponses plus structurelles, collectives, et sera un réel défi pour 2022.

Le numérique constitue aussi un poste d'émission non négligeable (6 %). La quantification et la compréhension des ordres de grandeur du numérique est une tâche ardue, et en 2021 **I4CE** a fait appel à un prestataire spécialisé pour réaliser un bilan carbone exhaustif des impacts du numérique, se départir des fausses bonnes idées et cibler les actions concrètes les plus utiles. Ainsi, **I4CE** ne se contente pas de trier ses mails : en plus de la réparation de notre matériel informatique et de l'achat de matériel reconditionné, nous avons développé un nouveau site internet éco-conçu. Nous prévoyons par exemple aussi de réduire le poids de nos vidéos avant leur mise en ligne, au vu de l'impact important de la vidéo dans nos usages numériques.

Enfin, concernant nos déplacements, les émissions liées à nos déplacements professionnels représentent 2,1 % de nos émissions totales. La relativement faible part qu'elles représentent de notre bilan est le reflet, malgré la reprise d'événements en présentiel en 2021, de notre politique favorisant le recours au train. Les émissions liées aux trajets domicile-travail s'élèvent à 0.3 % et sont le poste d'émissions le plus faible de notre bilan.



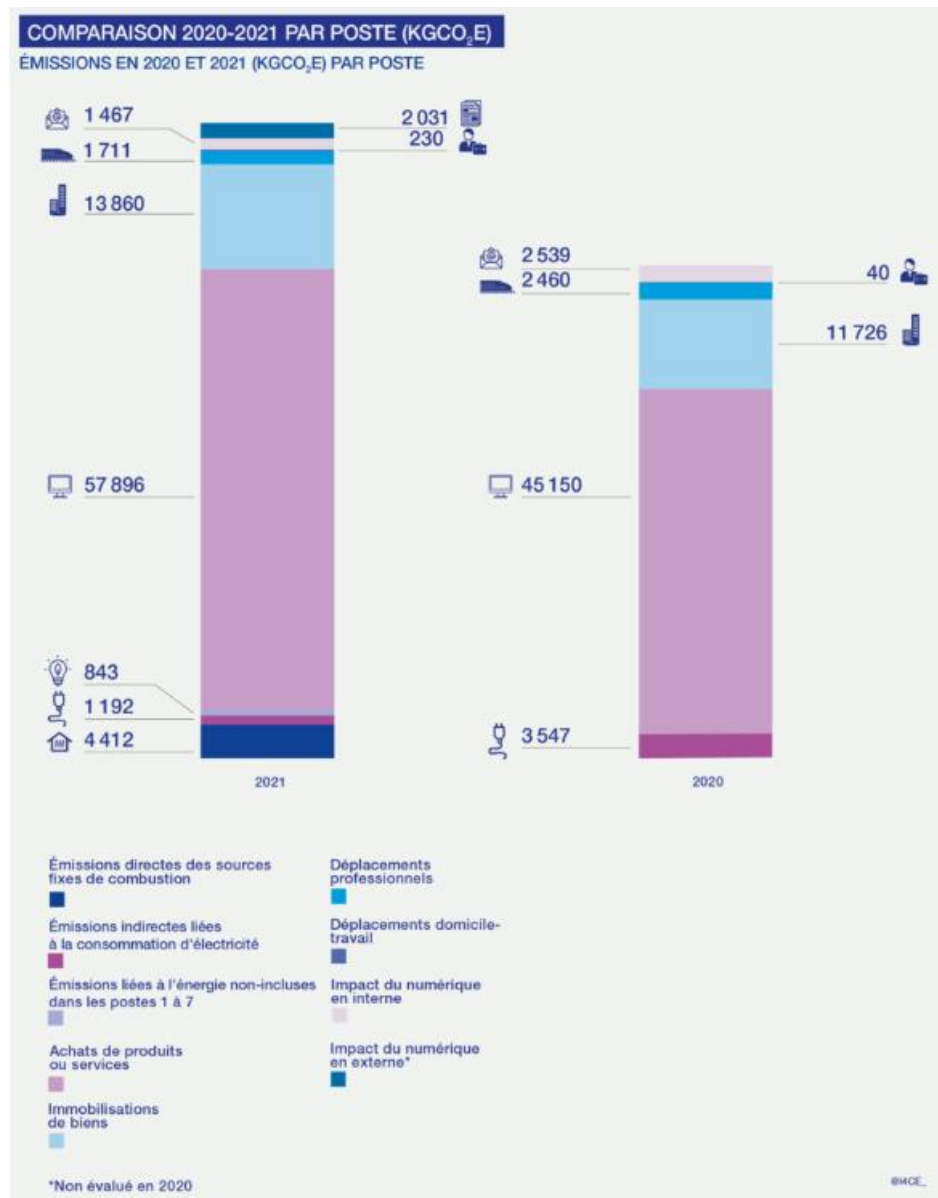
## LA TENDANCE DE NOS ÉMISSIONS

Comment nos émissions ont-elles évolué entre 2021 et 2019, date de notre premier bilan carbone ? Elles ont fortement baissé, de 20 %. Mais soyons prudents : le périmètre de notre bilan carbone s'est depuis élargi, et pour faire une telle comparaison nous avons dû recalculer – avec nécessairement des hypothèses discutables – nos émissions 2019. Quoiqu'il en soit, on peut affirmer sans trop de doute que nos émissions baissent, considérablement, en tout cas bien plus vite que les émissions françaises par exemple.

Si on compare nos émissions 2021 à celles de l'année précédente, alors elles connaissent une évolution similaire aux émissions françaises et mondiales : un rebond important en 2021, année de « retour à la normale » après la période Covid. Nos émissions s'élèvent à 84 tCO<sub>2</sub>e en 2021 contre 66 tCO<sub>2</sub>e en 2020.

D'où vient ce rebond ? D'abord et avant tout de l'augmentation de nos effectifs, et par conséquent de notre activité.

Les émissions par salarié ont en effet peu bougé entre 2020 et 2021 : elles sont passées de 2,5 à 2,7tCO<sub>2</sub>e/ETP<sup>1</sup> (équivalent temps plein), et le nombre d'ETP est quant à lui passé de 26 à 31. Cela a conduit à la forte hausse des postes d'émission liés aux achats de produits et services (+28 %), et nous impose de renforcer (encore) notre politique d'achat durable. D'autant plus que, à y regarder de plus près, il ne s'agit pas vraiment d'un rebond mais plutôt d'une croissance structurelle : notre équipe continuera à croître dans les prochaines années.



La hausse de nos émissions en 2021 provient aussi de notre déménagement dans de nouveaux locaux en avril 2021. Nous louons désormais des bureaux chauffés au gaz, et les émissions liées à ce poste ont logiquement augmenté. De nouvelles actions vont devoir être entreprises pour réduire la consommation de gaz : à court terme, l'Institut prévoit notamment l'installation d'un thermostat afin de pouvoir contrôler la température de chauffage plus facilement. Ce déménagement a aussi eu des vertus : nous pouvons désormais accéder directement à nos données de consommation d'énergie et avons pu souscrire un contrat d'électricité auprès d'un producteur d'électricité d'origine renouvelable, Enercoop.

<sup>1</sup> ETP (« équivalent temps plein ») = 1 salarié à temps plein sur l'année

Contrairement à ce qu'on aurait pu anticiper, les émissions liées à nos déplacements professionnels ont continué à diminuer même après la fin des confinements et malgré la reprise de déplacements, des événements en présentiel et l'augmentation des activités internationales d'I4CE. Comment ? Grâce au train, qui est désormais devenu la norme. Notre règle en la matière : pas d'avion si une alternative en train de moins de 6h existe. L'équipe d'I4CE a fait plus de deux fois le tour du monde en train en 2021. Les émissions liées aux trajets domicile-travail ont quant à elles augmenté avec la fin du télétravail obligatoire, mais demeurent néanmoins le poste d'émissions le plus faible de notre bilan.

## LE PLAN D'ACTION D'I4CE

I4CE s'est engagé, depuis 2019, à atteindre la neutralité carbone, par souci d'exemplarité, par conviction, et pour nous confronter aux problèmes concrets de la transition. Un groupe de travail interne s'est constitué pour définir un plan d'action de réduction de nos émissions, réaliser chaque année un bilan carbone de l'Institut et ainsi évaluer nos progrès et proposer de nouvelles actions. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des actions prises à ce jour par I4CE. Ce plan de réduction des émissions a vocation à être complété par un plan d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique.

### 1. Transports

- a. Pour les déplacements professionnels, une charte de déplacement a été mise en place : pas d'avion en métropole, ni à l'étranger si une alternative en train de moins de 6h existe. Certains déplacements « longue distance » resteront nécessaires pour le travail d'I4CE, d'autant plus que l'Institut s'internationalise. Les visioconférences entre partenaires internationaux sont déjà privilégiées et le seront de plus en plus. Lorsqu'un déplacement est nécessaire, il sera optimisé, comme cela est le cas pour les déplacements à la conférence des parties (COP), durant laquelle l'équipe d'I4CE assiste à plusieurs ateliers de travail et conférences pour éviter de multiplier les trajets. Lorsque le déplacement ne peut pas être évité, I4CE prévoit de compenser ses émissions pour l'année 2021 et les années à venir via le financement de projets labélisés bas-carbone.
- b. Pour les déplacements domicile-travail : l'Institut incite les salariés à utiliser les transports en communs en remboursant la carte Navigo au-delà du minimum légal (70 %). Par ailleurs, I4CE a mis en place avant même l'adoption du décret de la nouvelle Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) le forfait mobilités durables, pour favoriser les transports bas-carbone tel que le vélo. Ce forfait n'est toujours pas, à date, obligatoire pour les entreprises. I4CE finance également les trajets en train domicile-travail des salariés en télétravail longue distance.

### 2. Bâtiment / énergie

- a. En avril 2021, I4CE a déménagé : désormais locataire des bureaux, l'Institut a pu choisir un fournisseur d'électricité renouvelable, Enercoop.
- b. Ces nouveaux locaux sont chauffés au gaz, un poste d'émission non négligeable dans le bilan carbone 2021.
- c. Pour limiter les émissions liées à ce poste, l'Institut prévoit d'ores et déjà l'installation d'un thermostat afin de pouvoir contrôler le chauffage plus facilement et de réduire ainsi la consommation du gaz.
- d. I4CE permet aux salariés de télétravailler en île de France ou dans d'autres villes de France, selon leur contrat. Ce fonctionnement permet une organisation de l'occupation des locaux en flex-office, c'est-à-dire en attribuant les espaces de travail de façon dynamique en fonction des usages et non par bureaux nominatifs, et ainsi d'occuper les bureaux au maximum et de ne pas consommer de foncier inutile.

L'ADEME détaille une méthodologie de comptabilisation de l'effet rebond du télétravail, d'après laquelle le recours à une occupation des bureaux en flex-office compense largement les impacts de l'augmentation de l'utilisation des transports et de l'utilisation de ressources supplémentaires pour le travail à domicile.

3. Informatique / numérique / web
  - a. Informatique : Le parc informatique de l'Institut est constitué en totalité d'ordinateurs reconditionnés. **I4CE** privilégie également la réparation au remplacement du matériel informatique lorsque c'est possible. Depuis 2022, **I4CE** achète aussi des téléphones reconditionnés pour ses salariés en leur laissant à chaque fois le choix d'utiliser un téléphone professionnel en plus d'un téléphone personnel ou de privilégier un téléphone à double sim pour éviter le cumul de plusieurs téléphones.
  - b. En 2022, **I4CE** a travaillé sur la refonte de son site web dans le but d'avoir un nouveau site éco-conçu à partir du 22 juillet 2022. En analysant les émissions générées par la home page de l'ancien site et celles du nouveau site par exemple, un total de 250 kgCO<sub>2e</sub> est évité par an.
  - c. En 2021, nous avons fait appel à un prestataire spécialisé dans le bilan carbone des activités et services numériques pour mieux évaluer les émissions de ce domaine. Outre l'utilisation d'appareils reconditionnés et le développement d'un nouveau site éco-conçu, l'équipe a été formée la formation à la sobriété numérique et le poids des vidéos avant leur mise en ligne sera désormais réduit.
4. Prestataires – **I4CE** favorise autant que possible les prestataires avec des clauses environnementales et sociales.
  - a. Nettoyage des locaux : **I4CE** a fait le choix d'un prestataire de ménage avec une certification environnementale ISO 14001<sup>2</sup> et une certification sociale AFAQ EI<sup>3</sup>. Les produits de ménage utilisés sont non nocifs pour l'environnement et le tri des déchets est fait tous les jours.
  - b. Traiteurs : les repas des événements organisés par **I4CE** en interne sont toujours 100 % végétariens. Les repas des événements organisés par **I4CE** en externe offrent toujours au moins une option végétarienne.
  - c. Impressions : **I4CE** travaille de longue date avec un imprimeur labellisé Imprim'vert<sup>4</sup>, label dont l'objectif est de réduire les impacts environnementaux liés aux activités d'impression. De plus, l'Institut est dans une démarche d'impression en flux tendu, pour limiter les impressions au strict nécessaire. En outre, toutes les publications d'**I4CE** sont disponibles sur le site web de l'Institut et peuvent être consultées en ligne.
5. Contribution à l'effort climatique national
  - a. En dépit de tous les efforts réalisables, aujourd'hui et demain, le bilan carbone d'**I4CE** ne sera jamais nul. La réduction de nos émissions est la priorité, la « décarbonation profonde » est l'objectif, mais force est de constater que nous émettons encore et que nous aurons certainement à l'avenir des émissions incompressibles. L'Institut s'engage donc à contribuer à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets certifiés, sur le sol français, à la hauteur de ses émissions. Elle utilisera pour cela le Label Bas Carbone. C'est de la compensation ? **I4CE** préfère utiliser le terme de « contribution », car pour nous le financement de projets ne vient pas annuler l'empreinte carbone d'**I4CE**.

<sup>2</sup> <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>

<sup>3</sup> <http://www.lesentreprisesdinsertion.org/actualites/certification-afaq-eietti>

<sup>4</sup> <http://www.imprimvert.fr/page/1/Accueil>